



Les organisations syndicales de la FSU, de la FNEC FP FO, CGT Éduc'action, SE-UNSA et CNT Éducation de Seine-Saint-Denis

APPELLENT À DÉVELOPPER PARTOUT LA MOBILISATION POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI BLANQUER !

Les grèves et manifestations puissantes des mardi 19 mars, samedi 30 mars et jeudi 4 avril, sont accompagnées de multiples actions locales, construites par les enseignant-es et les parents d'élèves de Seine-Saint-Denis. Tous les jours, dans de nombreux endroits en France comme en Seine-Saint-Denis, ont lieu de nombreuses réunions, AG, rassemblements, des mobilisations locales sous diverses formes dans l'unité avec les parents, **toutes ces initiatives sont importantes et témoignent d'une volonté de faire retirer ce projet de loi !**

Les organisations syndicales signataires soutiennent toutes les initiatives décidées localement. Elles appellent à amplifier la mobilisation sous toutes ses formes et l'inscrire dans la durée.

AG et réunions publiques, rassemblements et manifestations, grèves, distributions de tracts, opérations écoles désertes... Faisons de la semaine du 8 au 12 avril, une semaine d'actions dans toutes les villes du département, dans la perspective d'un nouveau temps fort le jeudi 18 avril.

TOU·TES ENSEMBLE, EXIGEONS L'ABANDON DU PROJET DE LOI « ÉCOLE DE LA CONFIANCE » DU MINISTRE BLANQUER !

Et bien sûr à la reprise on reprend toujours plus fort, avec la grève nationale unitaire pour les services publics, la fonction publique et l'École le jeudi 9 mai !

POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATRICE ! CONTRE L'ÉCOLE BLANQUER DE LA SÉLECTION !

Les réformes du gouvernement en matière d'éducation construisent une école toujours plus sélective contraire aux intérêts de la population, en particulier ceux des élèves de Seine-Saint-Denis. Après les réformes du lycée et la sélection à l'université, la loi Blanquer dite « école de la confiance » franchit de nouvelles étapes. Dans leurs mobilisations, les personnels et les parents d'élèves ont montré leur détermination à lutter pour un service public d'éducation de qualité. Ils/elles rejettent la politique éducative rétrograde conduite actuellement à marche forcée !

Transformer les écoles et les collèges en Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF)

L'article 6 de la loi Blanquer propose d'écraser l'autonomie des écoles, en les mettant sous tutelle des principaux et des conseils d'administration des collèges.

Avec cet article, ce sont les missions des directeurs et directrices d'école qui sont remises en cause. Les directions d'école jouent pourtant au quotidien un rôle essentiel auprès des familles, et des collègues.

Des conséquences sont à craindre pour les enseignant-e-s et élèves du second degré : savoir minimal dispensé, menaces sur les statuts et obligations de service...

Les écoles transformées en EPSF serviraient à former les élèves aux savoirs « fondamentaux » réduits au « lire, écrire, compter et respecter autrui ».

En Seine-Saint-Denis, ce sont les élèves et les familles les plus fragiles qui paient le prix de cette austérité budgétaire :

- À la rentrée 2019, seulement 1 poste supplémentaire d'enseignant-e sur le 93 pour 2 000 élèves en plus dans les collèges !
- Baisse des moyens horaires, en particulier au détriment des élèves non-francophones, de l'enseignement adapté, en situation de handicap ou décrocheur-se-s.
- Dégradation des conditions de travail pour les élèves comme pour les personnels : toujours plus d'élèves par classe ; pressions sur les enseignant-e-s pour accepter davantage d'heures supplémentaires et des missions en dehors de leur temps de service.

Blanquer : ministre autoritaire !

L'article 1 de l'école de la confiance vise à faire taire les expressions critiques des enseignants sur l'école. Les menaces de sanctions ou sanctions contre les enseignant-es se multiplient sous Blanquer.

Un lycée du tri social

Dès la sortie du collège, les élèves sont orienté-es dans un lycée très sélectif. Leur destin scolaire sera déterminé à cet âge précoce en fonction du lycée d'affectation, des choix d'option ou d'une orientation de seconde zone en lycée pro.

Réforme du lycée et du baccalauréat

- Orientation précoce des élèves. Orientation contrainte par les spécialités disponibles dans le lycée d'origine et les places disponibles.
- Disparition du baccalauréat national au profit d'un baccalauréat local. Évaluation permanente.
- Baisse du nombre de postes d'enseignant-e-s et augmentation du nombre d'élèves par classe.

Réforme de la voie professionnelle du lycée

- Difficulté d'accès aux études supérieures (BTS, université) du fait d'une diminution des heures de cours dans les disciplines générales.
- Baisse de la spécialisation des élèves avec la mise en place des familles de métiers.
- Suppressions de postes : - 40 équivalents temps plein (ETP) dans les sections professionnelles des lycées de l'académie à la rentrée 2019.

PARCOURSUP : sélection à l'entrée à l'université

Les nombreux changements relatifs à l'orientation dont la loi ORE continuent de cristalliser une profonde anxiété chez les élèves de Terminale et leur famille. Dans ce contexte, alors même que les jeunes ont besoin d'être mieux accompagné-e-s dans la construction de leur parcours d'orientation, les missions des Psy-EN sont remises en cause et des fermetures de CIO programmées.